



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration

## Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire (4-7 février 2014)</b>	
2014/1 Modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays. . . . .	3
2014/2 Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017) . . . . .	4
2014/3 Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	5
2014/4 Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2014 . . . . .	5
<b>Session annuelle (3-6 juin 2014)</b>	
2014/5 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet . . . . .	7
2014/6 Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 . . . . .	7
2014/7 Prorogations des programmes de pays en cours . . . . .	8
2014/8 Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017) . . . . .	8
2014/9 Projet de descriptif de programme de pays Kenya . . . . .	9

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 septembre 2014).



---

2014/10	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF . . . . .	10
2014/11	Rapport annuel de 2013 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration . . . . .	11
2014/12	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF . . . . .	11
2014/13	Création d'un quatrième poste de sous-secrétaire général/directeur général adjoint à l'UNICEF dans le cadre des initiatives de l'institution visant à améliorer la gestion axée sur les résultats. . . . .	12
2014/14	Projet de descriptif de programme de pays . . . . .	13
<b>Seconde session annuelle (9-12 septembre 2014)</b>		
2014/15	Descriptifs de programme de pays . . . . .	13
2014/16	Projet de programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2015 . . . . .	14
2014/17	Masse critique des ressources de base et Plan stratégique de l'UNICEF : estimations financières actualisées pour la période 2014-2017 . . . . .	16
2014/18	Prorogation de programmes de pays en cours . . . . .	18

## Première session ordinaire

2014/1

### Modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* la modification proposée des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays (E/ICEF/2014/P/L.1), sous réserve des dispositions de la présente décision;

2. *Se félicite* des efforts que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement continuent de déployer pour approfondir l'harmonisation et la rationalisation des instruments et mécanismes d'élaboration des programmes en appui à la coopération avec les pays, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il faut continuer à mettre l'accent, en programmant la coopération de l'UNICEF, sur la prise en main des programmes par les pays;

4. *Souligne également* le rôle important qui lui revient dans l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays;

5. *Prie* l'UNICEF de veiller à mener avec lui des consultations transparentes en temps utile, en ménageant un temps de discussion suffisant, et de garantir que toutes les observations et recommandations formulées par les États Membres au sujet des projets de descriptifs de programme de pays soient mises à la disposition de ses membres avant l'examen formel desdits descriptifs;

6. *Demande* que les descriptifs de programme de pays continuent d'être élaborés sur la base des plans et priorités nationaux sous la direction des gouvernements et en consultation avec le Coordonnateur résident et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés au niveau national, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cas échéant, et au plan stratégique de l'UNICEF;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet, à simplifier et harmoniser les instruments et mécanismes d'élaboration de programmes de pays qui lui sont propres et à en réduire le nombre, partout où cela est possible, notamment dans les pays où l'unité d'action des Nations Unies a été mise en œuvre et dans les pays où il a été décidé d'appliquer les procédures opérationnelles permanentes;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population aux fins d'harmoniser encore leurs modèles de descriptif de programme de pays, ainsi que la documentation connexe et les annexes;

9. *Prie* l'UNICEF de faire figurer les éléments suivants dans le descriptif de programme de pays, la documentation connexe et les annexes :

a) Un budget indicatif montrant l'utilisation attendue des ressources du budget ordinaire et des autres ressources;

- b) Un cadre de résultats et d'allocation des ressources;
  - c) Des renseignements sur la manière dont les résultats indiqués dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources se rapportent au plan stratégique et au cadre de résultats de l'ensemble de l'Organisation, aux priorités nationales et, le cas échéant, au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
  - d) Un plan d'évaluation assorti de coûts;
  - e) Un descriptif des responsabilités relatives aux résultats du programme;
10. *Prie également* l'UNICEF de veiller à ce que les cadres de résultats et d'allocation des ressources forment une partie intégrante des descriptifs de programme de pays et de les faire traduire en conséquence;
11. *Rappelle* combien il importe de respecter strictement les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 67/292 de l'Assemblée générale.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

## **2014/2**

### **Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/9 relative au rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12), dans laquelle il a prié l'UNICEF : a) d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et, ce faisant, de remédier aux différents problèmes relevés dans le rapport, notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes; b) de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information; c) d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et d'y affecter les ressources nécessaires;
2. *Rappelle également* sa décision 2013/20 sur le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017, dans laquelle il a à nouveau demandé à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017) qui comprenne une analyse approfondie des questions d'égalité des sexes afin de mieux les intégrer dans l'organisation en vue de la mise en œuvre du plan stratégique;
3. *Accueille avec satisfaction* la note intitulée « Progrès accomplis relatifs à un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes » (E/ICEF/2014/CRP.5), les autres travaux de préparation et de rédaction effectués, ainsi que les consultations qui sont menées pour élaborer le plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014 -2017);
4. *Engage* l'UNICEF à continuer de consulter le Conseil d'administration et les autres partenaires et parties prenantes concernés afin d'achever la mise au point du plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017) d'ici à la mi-avril 2014, en vue de le présenter pour information au Conseil d'administration à sa session

annuelle de 2014, en même temps que le rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

### **2014/3**

#### **Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports [A/68/5/Add.2](#), [A/68/381](#) et [A/68/350](#);
2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2012;
3. *Soutient* les efforts que fait l'administration de l'UNICEF pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2012, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite;
4. *Prie* l'UNICEF de continuer à renforcer les fonctions essentielles et les contrôles internes, et d'assurer le suivi et le contrôle des activités des partenaires d'exécution;
5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer le suivi et le contrôle de l'application des accords de coopération qu'il a conclus avec les comités nationaux;
6. *Encourage également* l'UNICEF à accorder la priorité à l'établissement de la version définitive du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce qu'il y ait un meilleur contrôle lorsque le cadre révisé sera appliqué.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

### **2014/4**

#### **Collecte de fonds privés: plan de travail et projet de budget pour 2014**

##### **A. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé: charges prévues au budget pour l'année budgétaire 2014**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) un budget d'un montant de 109 millions de dollars réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Mises de fonds . . . . .	49,0
Autres coûts de collecte (secteur privé) . . . . .	60,0
<b>Total des charges à des fins spéciales . . . . .</b>	<b>109,0</b>

2. *Note* qu'un montant de 19,4 millions de dollars a été approuvé dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 ([E/ICEF/2013/AB/L.4](#)) afin de couvrir les charges relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé touchant l'efficacité du développement et les frais de gestion correspondants;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2014/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2014;

4. *Prie* l'UNICEF :

a) De lui communiquer des renseignements et des données afin de le tenir informé régulièrement de l'utilisation qui est faite des mises de fonds et des produits qu'elles permettent d'engranger;

b) De continuer à bien gérer les relations avec les comités nationaux en mettant l'accent sur le suivi de l'application de l'accord de coopération.

## **B. Produits prévus pour 2014**

*Le Conseil d'administration,*

*Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 s'élève à 1 317 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2014/AB/L.1](#).

## **C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration,*

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 49 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2014;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 13,14 millions de dollars pour le mois de janvier 2015, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2015.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

## **Session annuelle**

**2014/5**

### **Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ([E/ICEF/2014/6](#) et [E/ICEF/2014/6/Add.1](#));
2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées à la session en cours.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

**2014/6**

### **Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/16 concernant le plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;
2. *Prend note avec satisfaction* de la matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ([E/ICEF/2014/8](#)), qui présente les résultats et les principaux indicateurs de performance pour le plan stratégique, aux niveaux de l'impact, des résultats et des accomplissements, et définit les bases de référence et les cibles à cet égard;
3. *Affirme* que la matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 a été conçue conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, chaque niveau de résultat étant directement ou indirectement relié aux programmes de l'UNICEF et les résultats escomptés et les cibles étant définis sur la base des programmes de pays ou des engagements pris sur le plan international;
4. *Fait observer* que la formulation exacte des indicateurs, échéances et cibles de la matrice finale des résultats du plan stratégique continuera d'évoluer et devrait, si nécessaire, être encore affinée en consultation avec les États Membres, et demande que des informations à jour lui soient communiquées à cet égard à sa session annuelle de 2015;

5. *Prie* le Fonds des Nations Unies pour l'enfance de l'informer, à sa session annuelle de 2015, de la manière dont les cadres de résultats et d'allocations des ressources pour les programmes de pays sont alignés sur la matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

6. *Indique* qu'une analyse détaillée des risques, hypothèses et mesures d'atténuation ainsi que des éléments de la théorie du changement pour chaque résultat, a été brièvement présentée dans une note de programme complémentaire (E/ICEF/2014/CRP.14), qui a été publiée et qui sera affinée périodiquement;

7. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, lors d'une session informelle en septembre 2014, une brève description de la structure du rapport annuel du Directeur exécutif et des informations qui y figureront, sur la base de la matrice finale des résultats du plan stratégique (E/ICEF/2014/8), ce qui permettra d'assurer un suivi approprié des progrès accomplis chaque année, en consultation avec les États Membres, ainsi que des dépenses par rapport aux budgets;

8. *Prie également* l'UNICEF de faire le point, dans le cadre du rapport annuel du Directeur exécutif, des progrès accomplis chaque année pour atteindre les résultats indiqués dans la matrice finale des résultats du plan stratégique pour 2014-2017.

*Session annuelle*  
6 juin 2014

## **2014/7**

### **Prorogations des programmes de pays en cours**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prorogations d'un an des programmes de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban, de la Libye et de l'Ouganda, qui ont toutes été approuvées par le Directeur général, comme indiqué au tableau 1 du document E/ICEF/2014/P/L.11;

2. *Approuve* la demande de prorogation de deux ans du programme du Burundi, la demande de la troisième prorogation d'un an du programme de la Guinée-Bissau, la demande de la quatrième prorogation d'un an du programme de la République arabe syrienne et la demande de prorogation de deux mois, après trois prorogations d'un an, du programme de Madagascar, comme indiqué au tableau 2 du document E/ICEF/2014/P/L.11.

*Session annuelle*  
6 juin 2014

## **2014/8**

### **Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/9 relative au rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12), dans laquelle il a prié le Fonds : a) d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017; b) de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information; c) d'évaluer le coût du Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et d'y affecter les ressources nécessaires;

2. *Rappelle également* sa décision 2013/20 sur le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017, dans laquelle il a à nouveau demandé à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017);

3. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E/ICEF/2014/10);

4. *Note avec satisfaction* les consultations menées par l'UNICEF dans l'élaboration du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017);

5. *Se félicite* du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017) (E/ICEF/2014/CRP.12), y compris les quatre priorités en matière d'égalité des sexes, les propositions visant à intégrer l'égalité des sexes et à surmonter les blocages et les obstacles en la matière au niveau des programmes, ainsi que les propositions visant à accroître l'efficacité institutionnelle, notamment les capacités et la responsabilisation, dans la mise en œuvre du Plan;

6. *Encourage* l'UNICEF à appliquer le Plan de façon efficace, y compris au moyen de l'affectation de ressources suffisantes et d'un investissement dans les effectifs, les capacités et les systèmes requis, et souligne combien il importe d'obtenir la coopération du système des Nations Unies pour sa mise en œuvre;

7. *Demande* à l'UNICEF d'établir des rapports annuels sur l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes, qui seront présentés à ses sessions annuelles, de lui fournir des mises à jour sur les résultats institutionnels et ceux ayant trait aux programmes, y compris sur les ressources financières et les dépenses, grâce à l'utilisation du tableau de résultats, des indicateurs et des critères de performance figurant dans le Plan d'action, et demande également à l'UNICEF de renforcer la communication de données sur l'égalité des sexes dans toutes ses activités.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## 2014/9 Projet de descriptif de programme de pays

### Kenya

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/18 d'examiner, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya à sa première session ordinaire en 2014 et de présenter le texte révisé pour approbation à la session annuelle de 2014;
2. *Rappelle également* la requête formulée par le Gouvernement kényan, le 9 octobre 2013, de présenter le document pour examen et approbation à la session annuelle de 2014;
3. *Rappelle en outre* que le projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (E/ICEF/2014/P/L/6) avait été distribué du 13 au 26 mai 2014 aux États Membres pour qu'ils puissent faire part de leurs observations et de leurs contributions;
4. *Approuve* le projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya pour la période 2014-2018, pour le budget indicatif global de 54 640 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 124 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## 2014/10 Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF (E/ICEF/2014/12) et du document connexe exposant le point de vue de l'administration sur les questions soulevées dans le rapport;
2. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation de l'UNICEF ainsi que l'importance des principes énoncés dans la politique d'évaluation révisée (E/ICEF/2013/14), établie en coopération étroite avec les États Membres;
3. *Accueille avec satisfaction* les éléments de preuve présentés dans le rapport dénotant clairement un renforcement constant de la fonction d'évaluation et encourage l'UNICEF à continuer d'appliquer systématiquement la politique d'évaluation révisée;
4. *Se félicite également* de la mobilisation accrue à l'égard de l'établissement des réponses de l'administration à toutes les évaluations majeures et

encourage l'UNICEF à veiller à l'élaboration et à l'examen de ces réponses, dans les délais requis, et à mieux surveiller l'application des recommandations issues d'évaluations;

5. *Prend note* des principaux indicateurs de performance permettant de suivre l'efficacité du système d'évaluation ainsi que des données administratives sur les ressources humaines et financières;

6. *Se félicite* des progrès concernant l'appréciation de la qualité des rapports d'évaluation, encourage l'UNICEF à s'efforcer d'améliorer durablement la grande qualité des évaluations et à donner la place qu'il faut aux questions interdisciplinaires;

7. *Se félicite également* des évaluations conjointes et encourage l'UNICEF à lui présenter des réponses à cet égard;

8. *Note* la contribution efficace des bureaux régionaux au sein du système d'évaluation très décentralisé de l'UNICEF;

9. *Demande* à l'UNICEF de lui rendre compte en 2015 des mesures prises pour mettre en œuvre la politique d'évaluation révisée et exécuter le plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017;

10. *Demande également* à l'UNICEF de lui présenter, sur une base annuelle, un examen complet de la couverture de l'évaluation, notamment par région, par thème et par niveau des dépenses afférentes aux programmes;

11. *Demande en outre* à l'UNICEF de le tenir au courant de la mise en œuvre du plan en vue d'évaluations thématiques mondiales figurant dans le document [E/ICEF/2014/3](#), dans le cadre du rapport annuel sur l'évaluation.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## 2014/11

### **Rapport annuel de 2013 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2013 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration ([E/ICEF/2014/AB/L.2](#)), de la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2013 ([E/ICEF/2014/AB/L.3](#)) et du rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2013;

2. *Fait part* de son appui constant au renforcement des services d'audit interne et d'investigation de l'UNICEF et à leur dotation en ressources nécessaires;

3. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNICEF en faveur d'une plus grande responsabilisation et de la mise en œuvre des recommandations découlant de ses audits internes.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## 2014/12

### Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF sur ses activités en 2013 (E/ICEF/2014/11) en application de la décision 2010/18 du Conseil, relative à la présentation d'un rapport annuel;

2. *Se félicite* du dynamisme du Directeur général, de son appui constant et de son attachement aux travaux du Bureau de la déontologie, comme en témoignent les progrès évoqués dans le présent rapport;

3. *Note avec satisfaction* les contributions essentielles du Bureau pour encourager un sens de la déontologie, d'intégrité et de responsabilité à l'UNICEF, et l'exhorte à poursuivre ses efforts en ce sens;

4. *Prend note* des mesures prises par le Bureau pour apporter un appui plus synergique au personnel s'agissant des conflits d'intérêt, ainsi que du programme de déclaration de situation financière;

5. *Encourage* le Bureau à continuer d'étendre son programme de formation à la déontologie pour veiller à sensibiliser les fonctionnaires à tous les niveaux et le prie d'exploiter les informations qu'il reçoit concernant les formations dispensées et d'explorer des approches innovantes, pour veiller à ce que les formations continuent d'être efficaces et utiles pour l'ensemble du personnel de l'UNICEF, y compris ceux qui se trouvent dans des situations humanitaires complexes, et à s'assurer que les interventions représentent un bon investissement des ressources;

6. *Encourage également* le Bureau à poursuivre ses efforts en matière de cohérence avec les autres membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies s'agissant des directives, des normes et des pratiques de l'UNICEF;

7. *Demande* au Bureau de renforcer la protection des dénonciateurs d'irrégularités grâce à l'élaboration et à l'application d'une politique efficace de protection contre les représailles qui a) définit un délai de prescription d'au moins six mois pour le signalement d'une irrégularité et b) qui est conforme à l'indicateur de gestion sur la question, figurant dans le plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

8. *Demande également* au Bureau de continuer de lui présenter des rapports annuels au cours des sessions futures, en application de sa décision 2010/18, assortis de recommandations à l'intention de l'administration, qui renforceront l'esprit d'intégrité et de respect au sein de l'organisation.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

**2014/13**

**Création d'un quatrième poste de sous-secrétaire général/directeur général adjoint à l'UNICEF dans le cadre des initiatives de l'institution visant à améliorer la gestion axée sur les résultats**

*Le Conseil exécutif*

1. *Prend note avec satisfaction* des initiatives institutionnelles proposées pour renforcer la gestion axée sur les résultats;
2. *Approuve* la création d'un poste de directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain ayant rang de sous-secrétaire général;
3. *Demande* à l'UNICEF d'informer le Conseil d'administration avant la session annuelle de 2015 des changements structurels et de gouvernance survenus au sein de l'UNICEF et notamment de préciser les voies hiérarchiques, les responsabilités, y compris nouvelles, et d'autres initiatives en matière d'efficacité, présentées dans le document [E/ICEF/2014/AB/L.4](#);
4. *Demande également* au Directeur général de l'UNICEF de l'informer, dans son rapport annuel de 2015, de l'efficacité des initiatives prises.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## 2014/14 Projet de descriptif de programme de pays

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays ou de zone suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2014/_</i>
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Timor-Leste	2015-2019	5 650 000	55 000 000	<a href="#">P/L.3</a>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Angola	2015-2019	32 467 500	76 000 000	<a href="#">P/L.4</a>
Comores	2015-2019	5 155 000	15 730 000	<a href="#">P/L.5</a>
Kenya*	2014-2018			<a href="#">P/L.6</a>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>				
République bolivarienne du Venezuela	2015-2019	4 270 000	10 000 000	<a href="#">P/L.2</a>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine	2015-2016	8 800 000	18 423 000	<a href="#">P/L.7</a>
Tunisie	2015-2019	4 540 000	5 000 000	<a href="#">P/L.8</a>
<b>Asie du Sud</b>				
Afghanistan	2015-2019	210 000 000	450 500 000	<a href="#">P/L.9</a>
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
Sierra Leone	2015-2018	35 780 000	205 585 000	<a href="#">P/L.10</a>

\* Voir la décision distincte concernant le descriptif de programme de pays pour le Kenya.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## Seconde session annuelle

### 2014/15 Descriptifs de programme de pays

*Le Conseil d'administration,*

1. *Prend note* du fait que les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, le Guatemala et le Paraguay ([E/ICEF/2014/P/L.12](#) à [E/ICEF/2014/P/L.15](#)), ont été communiqués aux États Membres afin de recueillir leurs observations et suggestions du 16 juin au 7 juillet 2014, conformément à sa décision 2014/1 relative aux procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays.

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, le Guatemala et le Paraguay (E/ICEF/2014/P/L.12 à E/ICEF/2014/P/L.15).

*Seconde session annuelle  
11 septembre 2014*

## **2014/16 Projet de programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2015**

*Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2015 en tant que plan directeur flexible, susceptible d'être révisé, le cas échéant, en cours d'année.

### **Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (2 février 2015)**

*Première session ordinaire  
3-6 février 2015*

*Session annuelle  
16-19 juin 2015*

*Deuxième session ordinaire  
8-11 septembre 2015*

#### **Questions d'organisation et de procédure**

Élection du Président  
et des Vice-Présidents  
du Conseil d'administration (SAD)  
(7 janvier 2015)<sup>a</sup>

#### **Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Coopération au titre  
des programmes :

Descriptifs de programme de pays  
(SAD)

Prorogation de programmes de pays  
en cours (SAD)

#### **Questions d'organisation et de procédure**

#### **Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Rapport annuel du Directeur général  
de l'UNICEF (SAD)

Rapport de l'UNICEF sur les  
recommandations du Corps commun  
d'inspection<sup>b</sup>(I)

Rapport annuel sur l'application du  
Plan d'action pour l'égalité des  
sexes (I)

#### **Questions d'organisation et de procédure**

Projet de programme de travail  
des sessions de 2016 du Conseil  
d'administration (SAD)

#### **Questions relatives aux programmes et grandes orientations**

Coopération au titre  
des programmes :

Descriptifs de programme de pays  
(SAD)

Prorogation de programmes de pays  
en cours (SAD)

<p>Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (I)</p>	<p>Coopération au titre des programmes : Descriptifs de programme de pays (SAD) Prorogation de programmes de pays en cours (SAD)</p>	
<p>Informations actualisées sur l'action humanitaire (I)</p>	<p>Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle</p>	<p>Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle</p>
<p>Rapports d'évaluation et réponses de la direction (I) : – Évaluation en temps réel de l'intervention à la suite du typhon (Philippines) – Évaluation du travail en amont dans le domaine de l'enseignement</p>	<p>Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF et vues de l'administration (SAD) Rapport d'évaluation et réponses de la direction (I) : – Évaluation formative de l'approche MoRES Rapport du Bureau de la déontologie (I) Rapport annuel de 2014 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration et suite donnée par l'administration (SAD) Rapport 2014 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF (I)</p>	<p>– Rapports d'évaluation et réponses de la direction (I) : Rapport de synthèse sur l'évaluation</p>
<p>Ressources et questions financières et budgétaires Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I) Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2015 (SAD) Réunion d'annonce de contributions</p>	<p>Ressources et questions financières et budgétaires</p>	<p>Ressources et questions financières et budgétaires Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (I) Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées, 2015-2018 (SAD)</p>
<p>Questions diverses</p>	<p>Questions diverses</p>	<p>Questions diverses</p>

Déclaration du Président  
de l'Association mondiale  
du personnel de l'UNICEF

Rapports des visites sur le terrain  
du Conseil d'administration (I)

<sup>a</sup> Cette date est provisoire.

<sup>b</sup> Le rapport est examiné en vertu du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

Le Conseil d'administration examine deux types de questions à l'ordre du jour :

- i) *Pour suite à donner (SAD)* : Le Conseil d'administration examine la question inscrite à l'ordre du jour et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration. Il ne rédige pas de projet de décision mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question.

*Seconde session annuelle  
11 septembre 2014*

**2014/17**

**Masse critique des ressources de base et Plan stratégique  
de l'UNICEF : estimations financières actualisées  
pour la période 2014-2017**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des progrès accomplis sur le plan du financement des réserves de l'UNICEF destinées à couvrir les dépenses engagées après la cessation de service;
2. *Rappelle* qu'il a approuvé le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2013/21), y compris le cadre intégré de résultats et de ressources, et exprime de nouveau sa volonté de travailler avec l'UNICEF pour mobiliser toutes les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;
3. *Prie instamment* l'UNICEF de continuer d'améliorer son efficacité, y compris par le biais de la réduction des dépenses de gestion et de l'initiative en cours axée sur l'efficacité organisationnelle, et d'accroître la transparence et la responsabilisation, afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et davantage de contributions de la part des États Membres;
4. *Constate* l'importance des ressources ordinaires, qui constituent le socle de l'organisation, du fait qu'elles permettent à l'UNICEF d'élaborer des plans, d'être stratégique et réceptif, d'accroître la responsabilité, la transparence, le contrôle et la cohérence, de resserrer la coordination et de fournir des services

prévisibles et différenciés pour satisfaire les besoins de tous les enfants et tout particulièrement ceux vivant dans les États les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficiant de programmes de pays;

5. *Exhorte* les États Membres à s'engager au plus tôt à annoncer des contributions au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2014 et au-delà et, si possible, au moyen de contributions pluriannuelles;

6. *Note* qu'il importe d'améliorer la qualité, la prévisibilité et l'alignement sur le Plan stratégique des contributions au titre des autres ressources, qui représentent un complément important de la base de ressources ordinaires et serviront tant au développement qu'aux programmes humanitaires, et de resserrer les liens entre les deux, conformément au mandat universel de l'UNICEF et en appui aux priorités propres aux pays;

7. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par l'UNICEF pour accroître le nombre de donateurs, y compris au moyen de nouveaux partenariats stratégiques avec un large éventail de partenaires, et pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes d'appui à partir de ressources diversifiées;

8. *Constate* les principes communs du concept de masse critique de ressources de base et autres ressources, élaborés par les fonds et les programmes des Nations Unies, et *prend note* du document de travail relatif à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement sur le « Financement du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 » ([E/ICEF/2014/CRP.27](#));

9. *Note avec satisfaction* les consultations menées avec les États Membres au sujet d'approches possibles à la masse critique de ressources de base pour l'UNICEF, ainsi que d'autres ressources qui sont plus prévisibles et d'affectation moins restrictive et alignées sur les résultats du Plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

10. *Se félicite* de l'action menée à ce jour par l'UNICEF pour élaborer une plateforme accessible en ligne afin de surveiller les résultats et les ressources, y compris pour donner une visibilité accrue aux contributeurs de fonds destinés aux activités de base;

11. *Rappelle* sa décision 2013/5 et, à cet égard, *encourage* l'UNICEF, dans le cadre de l'examen prévu en 2016 de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à proposer le cas échéant des modifications pour examen, afin de rendre les ressources de base et autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive;

12. *Prie* l'UNICEF de continuer d'explorer, en consultation avec lui, les incitations, les mécanismes et les guichets de financement, pour augmenter le nombre de donateurs de la manière la plus économique possible, et de les encourager à accroître leurs contributions aux ressources de base et à passer à des financements plus prévisibles et d'affectation moins restrictive, et *prie* à cet égard l'UNICEF de lui présenter un document stratégique de mobilisation des ressources à cette fin pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2015;

13. *Décide* d'organiser, avec l'appui du secrétariat de l'UNICEF, sur une base annuelle, au cours de sa deuxième session ordinaire, un dialogue structuré avec les États Membres pour surveiller la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des

ressources fournies en vue de l'application du Plan stratégique pour 2014-2017 et y donner suite, y compris des informations sur les déficits de financement;

14. *Approuve* le cadre des prévisions financières portant sur la période 2014-2017;

15. *Approuve* l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 247 millions de dollars au titre des ressources ordinaires en 2015.

*Seconde session annuelle  
11 septembre 2014*

## **2014/18**

### **Prorogation de programmes de pays en cours**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prorogations d'un an du programme de pays de l'Iraq et du programme commun de pays de la République-Unie de Tanzanie, approuvées par le Directeur exécutif, comme indiqué dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2014/P/L.16](#);

2. *Approuve* la prorogation de deux ans du programme de pays du Botswana, la prorogation de deux mois suivant deux prorogations d'un an du programme du Mali et la prorogation de neuf mois suivant celle de deux ans du programme de la Colombie, présentées au tableau 2 du document [E/ICEF/2014/P/L.16](#).

*Seconde session annuelle  
11 septembre 2014*